



Arbois
JURA

DECISION 38/24

Ville d'Arbois
Tél : 03 84 66 55 55
Mail : mairie@arbois.fr
www.arbois.fr

Objet : Avenant – Aménagement place de l'ancienne gendarmerie

La Maire de la Ville d'Arbois,

Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 04 mars 2024, déléguant à Mme la Maire toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget,

Considérant les modifications apportées aux travaux,

DECIDE

D'approuver l'avenant suivant :

- **Avenant n° 02 - Lot 1 : Aménagement paysager**
Avenant en moins-value d'un montant de -2 201.00€ HT faisant passer le marché signé avec l'entreprise BAILLY de 355 121.92€ HT après avenant n°1 à 352 920.92€ HT (423 505.10€ TTC)

Arbois, le 19 décembre 2024

La Maire,



Valérie DEPIERRE